MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Date de mise en ligne : 1er juillet 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL

« Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Oktay TACIMOGLU, 2ème adjoint au Maire délégué dans le domaine des finances et de la planification budgétaire »

2025-A- 103

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-1-1, L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-24 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 25.1.5 en date du 8 février 2025 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au titre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 25.1.3 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le tableau du conseil municipal en date du 8 février 2025 ;

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sous sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que les décisions les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire ;

Considérant que les fonctions de l'autorité territoriale sont nombreuses, lourdes et complexes ;

Considérant que pour assurer la bonne marche des services municipaux, pour permettre d'assurer le respect du principe constitutionnel de continuité du service public et à certaines formalités d'être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et de signatures de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire ou par les conseillers municipaux délégués ;

Considérant que l'ampleur et la diversité des domaines d'intervention de la commune impliquent nécessairement une collaboration active des conseillers municipaux, et que pour un bon fonctionnement de l'administration communale il est nécessaire de déléguer certaines attributions du Maire à des conseillers municipaux ;

Considérant que le Maire détermine librement le contenu des délégations accordées et que celles-ci subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250620-2025-A-103-AI
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Oktay TACIMOGLU, 2ème adjoint au Maire est nommé adjoint au Maire délégué dans le domaine des finances et de la planification budgétaire ;

ARTICLE 2 : Il est donné délégation à Monsieur Oktay TACIMOGLU pour :

- Représenter le Maire lors des réunions relatives aux finances et à la planification budgétaire ;
- Programmer, gérer et suivre les affaires afférentes à ce domaine ;
- Signer tous actes et documents relevant de son domaine, notamment les arrêtés, décisions et courriers ;
- Signer de manière prioritaire tous documents de nature financière tels que les bons de commande, devis, contrats et conventions, mandats et titres de recettes en lien avec son domaine ;

ARTICLE 3 : La signature par Monsieur Oktay TACIMOGLU des pièces et actes précités devra être précédée de la mention suivante « Pour Madame le Maire et par délégation » ;

ARTICLE 4 : Monsieur Oktay TACIMOGLU devra de rendre compte de chacune de ses actions à Madame le Maire ;

ARTICLE 5 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Notifié le, 26/06/25

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 20/06/25

Madame le Maire,

Conseillère Départementale

Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250620-2025-A-103-AI
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025